



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2019

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, TERNOY Doris, SCHAUB Anne
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BERNHARDT Rémy, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absents excusés : M. LEJEUNE Denis

Pouvoirs : /

Secrétaires de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajuster les points à l'ordre du jour :

- En ajournant le point n° 6 relatif à l'étude de faisabilité pour le périscolaire
- Et ajoutant les points suivants :
 - Les admissions en non-valeur
 - La mise à disposition des wc et du sas d'entrée de la salle polyvalente à l'association Equi'libre d'Oberschaeffolsheim dans le cadre de sa chevauchée gourmande du 30 juin 2019

Le Conseil Municipal donne son accord.

Ordre du jour :

1. Demande de subvention de l'école maternelle pour la sortie de fin d'année (délibération n° 20/2019)

Vu la demande de subvention de l'école maternelle déposée en Mairie le 4 avril 2019 pour la sortie de fin d'année « La découverte du loup » au Parc de Sainte Croix le 28 juin 2019,

Vu que la Commune a délibéré le versement de 6€/élève et qu'il y a 48 élèves de Breuschwickersheim qui participeront à ladite sortie, il est proposé de verser une subvention de 288€ à la coopérative de l'école maternelle pour la sortie de fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

2. Demande de subvention de l'école élémentaire pour la sortie de fin d'année (délibération n° 21/2019)

Vu la demande de subvention de l'école élémentaire déposée en Mairie le 23 avril 2019 pour la sortie de fin d'année « L'étude du vivant dans le cadre de l'apprentissage en sciences » au Parc de Sainte Croix le 13 juin 2019,

Vu que la Commune a délibéré le versement de 6€/élève et qu'il y a 30 élèves de Breuschwickersheim (CP, CE2 et CM1) qui participeront à ladite sortie, il est proposé de verser une subvention de 180€ à la coopérative de l'école élémentaire pour la sortie de fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité
(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 1)

3. Demande de subvention de l'école élémentaire pour une sortie au Haut Koenigsbourg (délibération n° 22/2019)

Vu la demande de subvention de l'école élémentaire envoyée en Mairie par mail du 29 avril 2019 pour la sortie au Haut-Koenigsbourg le 13 mai 2019,

Vu que la Commune avait convenu avec les écoles que les demandes de subvention devaient être déposées 2 mois avant la tenue de la sortie (délai raisonnable), il est proposé de refuser le versement d'une subvention au titre de cette sortie au Haut Koenigsbourg vu que la demande a été déposée en Mairie 15 jours avant la sortie (qui a lieu lundi prochain) alors que le devis pour la réservation du bus a été validé le 18 mars 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide à titre exceptionnel d'accorder une subvention de 132€ (6€ x 22 enfants) mais rappelle aux enseignants que le délai de deux mois doit être respecté
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

4. Demande de subvention de l'école élémentaire pour le renouvellement partiel des livres de la bibliothèque (délibération n° 23/2019)

Vu la demande de l'école élémentaire et des personnes en charge du fonctionnement de la bibliothèque de l'école élémentaire de renouveler une partie des livres vu notamment leur âge, leur état et leur décalage par rapport aux modes de vie actuels (encyclopédie sur les modes de communication restée au stade des minitels par exemple),

Vu la délibération n° 41/2014 du 23 juin 2014 actant une subvention de 670€ au titre du renouvellement partiel des livres de la bibliothèque de l'école élémentaire,

Pour le renouvellement partiel des livres une subvention d'un montant de 300€ est demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une subvention de 300€ à la coopérative scolaire
- Cette subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire sur présentation de la facture acquittée
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

5. Autorisation d'occupation du jardin du 5 rue de l'Eglise par M. et Mme KUHN (délibération n° 24/2019)

Monsieur le Maire propose l'autorisation d'occupation suivante :

Entre :

La Commune de Breuschwickersheim, sise au 57 rue Principale 67112 BREUSCHWICKERSHEIM, propriétaire des parcelles n° 34, 35 et 36 situées section n° 7 au 3 et 5 rue de l'Eglise 67112 BREUSCHWICKERSHEIM

Monsieur et Madame Jean-Michel KUHN, résidant au 3 rue de l'Eglise 67112 BREUSCHWICKERSHEIM, actuel locataire du logement situé au 3 rue de l'Eglise.

Est conclu :

Article 1^{er} : La Commune de Breuschwickersheim autorise par la présente Monsieur et Madame Jean-Michel KUHN à occuper à titre gratuit la cour et le jardin situés au 5 rue de l'Eglise (section 7 parcelles n° 34 et 36 – voir sur le plan ci-joint).

En contrepartie de cette occupation à titre gratuit, Monsieur et Madame KUHN s'engagent à désherber et à entretenir la cour et le jardin.

Il est précisé que Monsieur et Madame KUHN ne pourront demander aucun dédommagement financier pour tout aménagement réalisé dans cette cour et ce jardin.

Article 2 : Cette autorisation est précaire et révocable. La Commune peut la retirer à tout moment.

Article 3 : La Commune de Breuschwickersheim se décharge de toute responsabilité concernant cette occupation par Monsieur et Madame KUHN.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

6. Péri-scolaire : étude de faisabilité

Point ajourné

7. Motion concernant les effectifs des écoles (délibération n° 25/2019)

Cette motion s'adresse à l'inspecteur académique Monsieur Eric Chaillot et concerne les effectifs grandissants des écoles :

Vu que Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron, a exprimé, dans son discours du 25 avril 2019 la volonté de « pouvoir, dans toutes les écoles de la République, de la grande section de maternelle au CE1, avoir des classes à taille humaine, c'est-à-dire qui ne dépassent jamais 24 élèves",

Vu les effectifs scolaires grandissant du fait de la création du lotissement Les Tournesols (50 foyers dont certains sont encore en cours de construction) mais également de la mutation constatée dans les anciens lotissements (Fleurs des Champs et Bellevue) avec l'emménagement de jeunes familles avec enfants,

Vu qu'il y a déjà à ce jour 50 élèves inscrits dans les 2 classes de l'école maternelle de Breuschwickersheim et des effectifs proches de 30 élèves pour la classe de CP,

Vu la configuration des locaux de l'école maternelle de Breuschwickersheim, ne faisant pas partie du RPI Breuschwickersheim-Kolbsheim,

Le Conseil Municipal considère qu'il est indispensable d'ouvrir une nouvelle classe dans le RPI Breuschwickersheim-Kolbsheim.

En effet, la Commune de Breuschwickersheim n'est pas en mesure d'accueillir les 9 élèves de Grande Section de maternelle de Kolbsheim dans des conditions appropriées.

Approuvé à l'unanimité.

8. Organisation du bureau de vote du 26 mai 2019 (délibération n° 26/2019)

Pour les élections européennes du 26 mai prochain, il convient d'organiser les permanences au bureau de vote qui sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Ainsi les membres du Conseil Municipal seront présents selon aux créneaux suivants :

	Bureau de vote pour le dimanche 26 mai 2019
8h00-10h30	Michel BERNHARDT, Sylvie ARBOGAST, Etienne BRUN
10h30-13h00	Doris TERNOY, Rémy BERNHARDT, Anne SCHAUB, Marie-Rose CLAUSSMANN
13h00-15h30	Lucien KRATZ, Jean MEYER, Michel BAUR
15h30-18h00	Richard HOFMANN, Annie DIEMER, Daniel SEIFERT, Jean-Louis NIEDERST
Dépouillement	Tout le monde

Le Maire est le Président du bureau de vote et en son absence c'est l'Adjoint présent qui exercera les missions du Président de Bureau.

9. Admissions en non-valeur (délibération n° 27/2019)

La Trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden est en charge de recouvrer l'argent public de la Commune. Or, dans certains cas, cela n'est plus possible.

Ainsi les sommes n'ayant pu être recouvrées sont d'un montant de 84,18 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces admissions en non-valeur.
(pour : 14; contre : 0 ; abstention : 0).

10. Mise à disposition des wc et du sas d'entrée de la salle polyvalente à l'association Equi'libre Oberschaeffolsheim dans le cadre de sa chevauchée gourmande du 30 juin 2019 (délibération n° 28/2019)

Vu la demande de l'association Equi'libre d'Oberschaeffolsheim d'accéder le dimanche 30 juin 2019 aux wc de la salle polyvalente dans le cadre du départ et de l'arrivée de sa chevauchée gourmande sur la Commune,

Monsieur le Maire propose de fixer pour cette mise à disposition une participation de l'association d'un montant de 50€ au titre de la location, l'association devant effectuer le nettoyage complet. De plus, l'association devra déposer un chèque de caution de 300€ en Mairie accompagné de l'attestation d'assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord à la mise à disposition selon les conditions susmentionnées. (pour : 14; contre : 0 ; abstention : 0).

Autres informations et comptes-rendus :

- Compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

1. Droit de préemption urbain

N° de la DPU	Date de réception	Adresse concernée	Références cadastrales	Superficie	Nom du propriétaire/vendeur	Nom des acheteurs	Montant	Décision de la Commune
DPU n° 3/2019	13/02/2019	64 rue Principale	section 7 parcelles 116 +120	430 m ²	M. et Mme KLEIN Pierre	M. VERCKEN DE VREUSCHMEN Jean	320 000,00 €	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
DPU n° 4/2019	28/03/2019	2 rue de Handschuheim	section 11 parcelle 339	671 m ²	M. RISS Christian	M. et Mme RICHTER Giorgio (Neugartheim-Ittlenheim)	240 000,00 €	Renonciation à l'exercice du droit de préemption

2. Signature de marchés

Vous êtes informés que durant la période allant du 22 mars 2019 à ce jour, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants :

Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
10/04/2019	Fourniture des fleurs pour le fleurissement d'été	Fleurs Barthel	3708,11€

Monsieur le Maire précise que depuis le dernier Conseil Municipal aucune décision n'a été prise dans les autres domaines délégués.

- Informations diverses :
 - Monsieur le Maire fait le point sur les avancées en matière de transports (CTS, piste cyclable avec visite du Président de l'EMS le 9 mai 2019).
 - Durant l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLUI) qui a eu lieu du 1^{er} avril 2019 à aujourd'hui, il n'y a eu (en Mairie de Breuschwickersheim), aucune consultation du dossier et aucune observation dans le registre d'enquête, ni aucune visite à la commission d'enquête durant les deux permanences organisées en Mairie (le 3 avril et le 29 avril 2019).
 - Information du chef des Sapeurs-Pompiers concernant la tarification des prestations concernant le retrait des nids de guêpes, de frelons....

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h07.